



AVIS IMPORTANT AUX FAMILLES



Rentrée scolaire de septembre 2025

Restauration scolaire & Accueils périscolaires

ATTENTION : Toute inscription pour la rentrée de septembre 2025 ne sera possible qu'à condition que toutes les factures de restauration scolaire et d'accueils périscolaires, de plus de 3 mois soient entièrement réglées.

“

Merci de vérifier votre situation et de régulariser les éventuels impayés avant la date limite du 15 août 2025.

”

Pour toute information :
- SGC de Sablé au 02.43.95.03.92
- CCAS de La Suze au 02.43.39.95.92



Le non-paiement des factures de plus de 3 mois bloque automatiquement toute nouvelle inscription.

